

CONFÉRENCE/SESSION DE FORMATION DE L'ACAP LE 25 NOVEMBRE 2019 CENTRE SHAW A OTTAWA

La conférence/session de formation annuelle de l'ACAP 2019 approche à grands pas. La conférence aura lieu, cette année, le 26 novembre au Centre Shaw à Ottawa, 55 la promenade du Colonel-By.

L'ordre du jour agenda cette année offrira un éventail de sujets et de thèmes divers : conférencier d'honneur Caroline Maynard, la Commissaire à l'information du Canada, conférencier d'honneur, Daniel Therrien, la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, professeur Sean Holman, de l'Université de Mount Royal, sur "Notre foi chancelante en information", professeur Valerie Steeves, de l'Université d'Ottawa, journaliste de renom, Dean Bebe et professeur Elyse Amend de l'Université Concordia avec une table ronde sur «Les journalistes et l'accès à l'information» et une présentation de notre sommaire annuel des décisions judiciaires au courant de la dernière année dans le domaine de l'accès et de la protection de la vie privée. Des sessions supplémentaires peuvent être ajoutés.

Vous ne voudrez pas manquer cette conférence. Des conférences semblables du secteur privé coûtent au moins 600\$. Pendant sept ans, nous avons limité le coût de notre session annuelle à moins de trois cents dollars et, cette année encore, le coût est de 295 \$ et comprendra des rafraichissements, les pauses, le dîner et une réception vin et fromage. Le formulaire d'inscription est ci-joint. Nous anticipons d'avance le plaisir de vous retrouver à la conférence.

À noter que le bureau de l'ACAP sera fermé du 24 septembre au 4 octobre. Toute inscriptions envoyée par télécopieur, par courrier électronique ou par courrier sera confirmée la semaine d'après.

L'ordre du jour pour la conférence, y compris l'horaire des intervenants et des panels, sera affiché sur le site web de l'ACAP (www.capa.ca) dès qu'il sera mis au point. Tous les documents de la conférence peuvent également être trouvés sur le site en format pdf imprimable.

Une inscription peut être annulée, sans frais, jusqu'au 18 novembre 2019. Après cette date, toute inscription devra être payée et il n'y aura aucun remboursement. Les annulations doivent être faites par écrit, par télécopieur (613-833-0905) ou par courrier électronique à info@capa.ca. La substitution est toujours acceptée. Cette année, il n'y aura pas de facturation pour les frais d'inscription. Le paiement doit être effectué au moment de l'inscription. Ce qui est la norme pour les sessions de conférences/de formation et nous avons dû faire le changement parce que les deux dernières années, nous avons eu à chasser certains participants pour le paiement jusqu'à six mois après la session. Certains enregistrements n'ont jamais été payés, donc le changement.

Les renseignements relatifs à votre carte de crédit, ou un chèque seront requis pour le traitement de toute inscription. L'ACAP confirmera votre inscription si vous lui fournissez une adresse courriel électronique. Si vous ne recevez pas un message de confirmation, veuillez communiquer aussitôt avec le bureau de l'ACAP au 613-833-0585.